

Conditions générales du contrat (CGC)

de la carte myOne, émise sous le nom des partenaires Manor, JUMBO et autres partenaires

ÉMETTEUR DE LA CARTE:

Viseca Card Services SA, Hagenholzstrasse 56, 8050 Zurich
tél.: 044 805 58 58, fax: 044 805 58 70, info@myone.ch
Inscrivez-vous à votre compte myOne en ligne sur www.myone.ch

1. Compte et carte

La carte myOne (ci-après dénommée «carte») sert essentiellement de moyen de paiement sans espèces auprès des partenaires et entreprises affiliés (ci-après dénommés «points d'acceptation»). Selon les fonctionnalités octroyées, vous avez la possibilité de retirer avec la carte des espèces, dans la limite du montant autorisé, aux Bancomat des établissements financiers affiliés ou dans les points d'acceptation autorisés. Selon les fonctionnalités octroyées, la carte permet en outre de retirer des Reka Rail dans certains points d'acceptation, dans la limite du montant annuel autorisé et pour une utilisation exclusivement personnelle.

La carte est émise par Viseca Card Services SA. La représentation vers l'extérieur se fait sous l'utilisation du sigle myOne en tant que carte Manor myOne, carte JUMBO myOne, et autres partenaires (voir liste sur www.myone.ch). Cette offre s'adresse exclusivement aux personnes à partir de 18 ans ayant des revenus réguliers.

L'ouverture de votre compte de carte myOne (ci-après dénommé «compte») et l'émission de la carte correspondante ont lieu après examen positif de votre solvabilité. Viseca Card Services SA se réserve le droit de refuser votre demande de carte et la cession d'une carte et/ou de vous octroyer toutes les fonctionnalités ou seulement certaines d'entre elles sans être tenue d'indiquer un motif. En tant que titulaire d'un compte myOne, vous avez la possibilité de demander des cartes supplémentaires sur votre compte pour d'autres personnes. Toutes les transactions effectuées avec ces cartes supplémentaires sont débitées de votre compte. En tant que titulaire du compte, vous répondez également, par la signature apposée sur la demande de carte supplémentaire, de l'observation des présentes Conditions générales du contrat par les personnes titulaires de cartes supplémentaires, et vous êtes entièrement responsable du paiement de tous les achats et retraits effectués. **Le titulaire du compte et le titulaire de carte supplémentaire sont solidairement responsables des dépenses engagées sur le compte.** Pour les mineurs titulaires de comptes, la personne signataire en tant que représentant légal est responsable solidairement. La carte est personnelle et incessible. Dès sa réception, elle doit être signée à l'endroit prévu à cet effet. Elle doit toujours être conservée avec le plus grand soin. Le code NIP (appelé «NIP») que vous choisissez vous-même ou recevez par courrier ne doit en aucun cas être conservé avec la carte elle-même et doit être tenu secret.

2. Taxes et conditions

Les taxes et autres frais fixés par Viseca Card Services SA en rapport avec ces CGC et avec l'utilisation de la carte sont à la charge du titulaire du compte (voir «Vue d'ensemble des taxes et des conditions» sur www.myone.ch). Des taxes sont notamment perçues pour la carte, les retraits d'espèces, les frais de recherche d'adresse, les recouvrements impayés par LSV/DD, les rappels, frais de recouvrement, l'émission d'une carte de remplacement ainsi qu'un nouveau NIP ou ID-Internet.

3. Examen de solvabilité

Afin de répondre aux exigences légales, Viseca Card Services SA est tenue d'examiner votre solvabilité. Pour ce faire, Viseca Card Services SA se base en particulier sur vos indications relatives à vos ressources financières et prend en compte les renseignements disponibles auprès de la centrale d'information de crédit (ZEK) et d'autres services d'information et de renseignement prévus par la loi, tels que le Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO). Si vous ne nous fournissez aucune information sur votre situation financière et patrimoniale, nous ne pouvons vous accorder, sur la base des informations données, qu'une carte avec une limite de crédit maximale de CHF 499.- et des fonctionnalités restreintes (p. ex. pas de retrait d'espèces).

4. Limites de crédit

Votre limite de crédit individuelle, y compris la limite de retrait d'espèces, est calculée par Viseca Card Services SA dans le cadre de l'examen de la solvabilité, vous est communiquée par écrit et fait dès lors partie intégrante du contrat. **Votre limite de crédit ne peut pas dépasser CHF 10000.-. La limite de crédit individuelle fixée par Viseca Card Services SA est valable pour le compte incluant la carte principale et les cartes supplémentaires émises.** Sur la base de votre comportement de consommation et de paiement ou d'autres informations, Viseca Card Services SA peut à tout moment modifier votre limite de crédit individuelle, y compris la limite de retrait d'espèces, et également restreindre ou interdire l'utilisation de l'option de crédit. Cela vous est notifié sous la forme appropriée. Sauf avis écrit contraire de votre part dans les 10 jours ou si vous réutilisez votre carte dans l'intervalle, nous considérons que vous acceptez la limite de crédit qui vous a été communiquée. Un dépassement de courte durée de votre limite de crédit est exceptionnellement possible. **Quelle que soit votre limite de crédit, vous vous engagez à n'utiliser le compte ou les cartes que si vous êtes en mesure d'honorer les paiements dans les délais indiqués au chiffre 7 ci-après.**

Si vous utilisez d'autres moyens de paiement ou produits Viseca Card Services SA (voir l'aperçu des moyens de paiement et produits sur www.viseca.ch), Viseca Card Services SA peut en tenir compte lors de l'examen de la solvabilité et lors de l'établissement et de l'utilisation de la limite de crédit individuelle. Viseca Card Services SA vous attribue également une limite globale s'appliquant à tous les moyens de paiement ou produits Viseca Card Services SA accordés. La somme des limites de crédit individuelles ne peut pas dépasser la limite globale, car elles ne peuvent pas s'y ajouter. Le taux d'utilisation de chaque limite de crédit individuelle peut réduire celui d'un autre moyen de paiement ou produit Viseca Card Services SA. Les créances de carte dues réduisent l'étendue des limites de crédit accordées individuellement. En cas de dépassement des limites de crédit accordées, Viseca Card Services SA peut exiger immédiatement les montants dus.

5. Fonction de paiement et utilisation de la carte

Sous réserve de votre limite de crédit personnelle et de la limite globale, vos achats auprès des points d'acceptation peuvent être autorisés sur présentation de la carte et signature du ticket de caisse. L'autorisation peut également être donnée par la composition de votre NIP, la présentation du code lisible électroniquement sur un appareil mobile, la présentation de la carte à proximité d'appareils de lecture appropriés ou la composition de votre code de vérification de la carte (CVV) lors de transactions sur Internet. **Certains achats (téléphone, stations-service, montants peu importants, etc.) peuvent parfois être autorisés par la seule indication du nom, du numéro de carte et/ou de la date d'échéance de celle-ci, par la présentation d'un code lisible électroniquement ou par la présentation de la carte à proximité d'appareils de lecture appropriés, et sans qu'il soit nécessaire de signer un ticket de caisse correspondant ou de composer le NIP. Vous reconnaissez l'ensemble des achats autorisés par l'une des méthodes citées ci-dessus, l'exactitude du montant ainsi que la dette qui en résulte envers Viseca Card Services SA.** Dans le même temps, vous autorisez irrévocablement Viseca Card Services SA à porter les montants correspondants au crédit des points d'acceptation et à débiter votre compte.

6. Réclamations et responsabilité

Tous les litiges, réclamations et contestations concernant les achats ainsi que les prétentions doivent être exclusivement adressés au point d'acceptation concerné. L'existence de tels litiges ne vous exempte pas de votre obligation de paiement envers Viseca Card Services SA. Toute prétention ou réserve à l'encontre de Viseca Card Services SA basée sur de tels litiges est exclue. Vous assumez vous-même les dommages en rapport avec la possession ou l'utilisation de la carte qui vous sont causés, à vous ou à un titulaire de carte supplémentaire. La responsabilité de Viseca Card Services SA n'est engagée d'aucune manière si un point d'acceptation n'accepte pas la carte comme moyen de paiement ou si la carte ne peut être utilisée à la suite d'une erreur technique, d'un dépassement de limite de crédit, d'un blocage ou de toute autre circonstance. Les points d'acceptation peuvent exiger à tout moment l'identification de la personne présentant la carte au moyen d'une pièce d'identité valable.

7. Extrait de compte, factures et modalités de paiement

Tous les achats vous sont facturés mensuellement. Vous vous engagez à contrôler chaque extrait de compte dès sa réception. Les extraits de compte qui ne sont pas contestés par écrit par le titulaire du compte à la fin d'un mois après réception sont considérés comme approuvés sans réserve. À réception des relevés de compte/factures, les montants de la dette sont dus. Vous avez le choix entre deux modes de paiement, sauf autre décision communiquée par écrit:

- règlement du montant total:** règlement du montant total de la facture au plus tard à la date indiquée sur le relevé de compte/la facture;
- paiement par acomptes:** règlement d'au moins 10% du dernier solde débiteur de votre compte (au minimum CHF 50.-) plus intérêts impayés et acomptes en retard d'ici la fin du mois en cours ou de celui au cours duquel la facture a été émise. Des intérêts sont prélevés pour le montant restant.

Pour le mode de paiement b) ainsi que pour les arriérés, Viseca Card Services SA vous facturera un intérêt mensuel au taux d'intérêt annuel effectif sur le solde dû, jusqu'à ce que le montant total ait été réglé. Sauf indication contraire sur le formulaire de demande ou dans la vue d'ensemble des taxes et des conditions fournies, le taux d'intérêt annuel appliqué correspond au taux maximal autorisé par la loi.

Le calcul des intérêts s'effectue selon la vue d'ensemble des taxes et des conditions. Les paiements sont d'abord utilisés pour régler les intérêts, puis les taxes, et enfin le solde. Si plusieurs dettes doivent être remboursées, Viseca Card Services SA se réserve la décision de choisir le solde qui devra être payé en premier. Des taux d'intérêts spéciaux ou des conditions spéciales peuvent être appliqué(e)s dans le cadre d'une opération de promotion menée par des points d'acceptation pour certains affaires. Le taux d'intérêt annuel spécial et le mode de paiement correspondant ne sont valables qu'en rapport avec l'achat concerné. Le solde de la facture correspondant est toujours indiqué séparément.

Si vous usez de votre droit de rétractation sur votre demande de contrat dans les 14 jours suivant le dépôt de la demande de carte myOne (date de la signature faisant foi), le solde de la facture regroupant toutes les transactions effectuées durant ce laps de temps devra être réglé selon les termes du paragraphe a) ci-dessus. En cas de retard de paiement, vous serez mis en demeure sans sommation. A chaque rappel, il vous sera facturé une majoration selon la vue d'ensemble des taxes et des conditions en plus de l'intérêt à hauteur du taux d'intérêt annuel, dont vous serez également redevable dans tous les cas.

Toutes les autres dépenses engagées par Viseca Card Services SA pour recouvrer des sommes qui lui sont dues seront également à votre charge. En cas de retard de paiement, Viseca Card Services SA se réserve le droit de bloquer immédiatement la carte ou les cartes.

En cas de retard de paiement, Viseca Card Services SA a le droit de confier la créance à un tiers à des fins de recouvrement. Lors de la transmission de la créance pour recouvrement, l'ensemble du montant dû sur le compte est exigible. Les frais de recouvrement sont accessible sur www.myone.ch/conditions-generales.

8. Vos obligations de communication

Si votre situation financière se modifie et que votre solvabilité n'est plus garantie, ou si les indications données sur le formulaire de demande ne sont plus valables (en particulier le nom et l'adresse), Viseca Card Services SA doit en être informée immédiatement par écrit.

9. Perte, vol ou usage abusif de la carte

Les dommages occasionnés par le vol, la perte ou une utilisation abusive de votre carte/de vos cartes sont en principe à votre charge. Toute personne qui se légitime en présentant la carte et en signant le ticket de caisse ou, le cas échéant, en indiquant le numéro de carte, en composant le NIP ou en présentant un code lisible électroniquement sur un appareil mobile, est autorisée à effectuer des achats avec la carte. La perte ou le vol d'une carte doit être communiqué(e) immédiatement à Viseca Card Services SA (à myOne Service ou myone.ch/compte en ligne). Vous et les titulaires de cartes supplémentaires êtes responsables de la conservation de votre carte avec précaution, de la confidentialité du code NIP, du code de vérification de la carte (CVV), de l'ID-Internet ainsi que du code lisible électroniquement sur un appareil mobile. Vous répondez sans réserve de l'utilisation abusive de la carte ou des cartes supplémentaires sur votre compte jusqu'à la déclaration de la perte. En cas de vol ou de constatation d'une utilisation abusive de la carte, vous devez immédiatement faire établir un procès-verbal par la police et adresser une copie de ce dernier à Viseca Card Services SA.

10. Traitement des données et consentement

Par la présente, vous acceptez que Viseca Card Services SA et les tiers mandatés par elle en Suisse et à l'étranger (ci-après dénommés «partenaires myOne») traitent les données vous concernant dans le cadre de l'exécution du service lié à la carte. Vous trouverez des informations sur les partenaires myOne sur www.myone.ch ou auprès de myOne Service. Pour la délivrance de la carte et la gestion du contrat, Viseca Card Services SA traite toutes les indications fournies par vous et se procure les renseignements nécessaires auprès de tiers, notamment de la centrale d'information de crédit (ZEK), d'autorités, de sociétés de renseignements (Poste, CRIF, etc.), et d'autres sociétés du groupe ou d'autres services d'information et de renseignement prévus à cet effet par la loi ou appropriés, comme le centre suisse de renseignements pour le crédit à la consommation (IKO). En cas de blocage, de retard de paiement, d'utilisation abusive ou de fait similaire, Viseca Card Services SA est en droit d'adresser un avis à la ZEK et aux services compétents dans les cas prévus par la loi. Sur demande, la ZEK et l'IKO peuvent fournir à leurs membres des renseignements sur le présent contrat et les avis.

En outre, Viseca Card Services SA traite les données collectées dans le cadre de la lutte antifraude et du risque lié au crédit (art. 3 CGC) et élabore des profils de risques individuels qui servent entre autres à évaluer la solvabilité. Viseca Card Services SA y étant tenue par la loi, vous ne pouvez pas révoquer ce traitement des données, sauf en refusant ou en résiliant le contrat. L'utilisation de la carte donne lieu à un profil de client qui se compose, entre autres, des données personnelles, du profil de risques, du comportement de paiement et des données sur les achats et la consommation.

Les données collectées peuvent être mises en relation avec des programmes de fidélité existants de partenaires myOne (p. ex. programme de points Manor). Des analyses des paniers peuvent être effectuées afin d'établir un profil de client et de consommation.

Par la présente, vous acceptez:

- a) que Viseca Card Services SA transmette aux partenaires myOne vos données personnelles en lien avec la gestion du contrat (dont les données sur la solvabilité, sur le risque lié au crédit, sur la consommation et sur votre comportement de paiement). Vous autorisez Viseca Card Services SA et les partenaires myOne à établir et à analyser des profils de client, de consommateur et de préférences pour développer, évaluer et/ou vous proposer des produits et services (y compris de tiers) pouvant vous intéresser, ou pour vous envoyer des informations à leur sujet en utilisant votre adresse postale, e-mail ou téléphonique (SMS, etc.). Vous pouvez à tout moment renoncer entièrement ou en partie à cette publicité et à ces offres sur demande écrite en ce sens.**
- b) que Viseca Card Services SA enregistre vos données (dont les données sur la solvabilité, sur le risque lié au crédit, sur la consommation et sur votre comportement de paiement) dans ses propres bases de données sur la solvabilité et qu'elle utilise ces données, les édite et les mette à la disposition d'entreprises du groupe Viseca Card Services SA et de tiers. De plus, Viseca Card Services SA peut traiter vos données afin de calculer les risques de crédit et de marché pertinents ainsi que dans le cadre de la lutte antifraude. Vous pouvez à tout moment révoquer cet accord entièrement ou en partie sur demande écrite en ce sens.**

Les bases de données de Viseca Card Services SA sont enregistrées auprès du préposé fédéral à la protection des données et à la transparence. Vous pouvez à tout moment demander des informations sur les données traitées qui vous concernent. La demande doit être adressée à Viseca Card Services SA par écrit en joignant une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

11. Modifications

Viseca Card Services SA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de modifier ces CGC et d'adapter les intérêts, les taxes et les conditions. De plus, Viseca Card Services SA se réserve le droit de débiter votre compte de tous les frais de tiers liés à l'utilisation de votre carte. Vous pouvez à tout moment consulter les CGC en vigueur ainsi que la vue d'ensemble des taxes et des conditions sur www.myone.ch ou les commander par téléphone.

12. Reconnaissance des dispositions

Au plus tard à la signature ou à l'utilisation de la carte, vous et les titulaires de cartes supplémentaires confirmez avoir pris connaissance des CGC et des modifications visées au chiffre 11 et les accepter, ainsi qu'avoir accepté les taxes et conditions en vigueur au moment de l'utilisation de la carte.

13. Éléments du contrat et résiliation

Le contrat myOne se compose du formulaire de demande de carte, des données figurant sur l'extrait de compte, de la copie de la pièce d'identité, des présentes CGC et est, selon l'utilisation, complété par les dispositions séparées relatives au compte en ligne myOne et aux Apps myOne. Chacune des parties peut résilier à tout moment, par écrit, les relations contractuelles sans être tenue d'indiquer un motif de résiliation. La résiliation du contrat a pour conséquence immédiate le blocage et l'invalidité de la carte (et des éventuelles cartes supplémentaires) ainsi que la résiliation des conventions annexes y afférentes; le paiement du solde éventuel devient alors exigible dans les 10 jours. En cas de retard dans le paiement de ce solde, un intérêt moratoire est exigible et des taxes sont dues (voir vue d'ensemble des taxes et des conditions). En cas de résiliation, toutes les cartes émises doivent être restituées dans les 5 jours à Viseca Card Services SA, Hagenholzstrasse 56, Case postale 7007, 8050 Zurich. Dans tous les cas, les conditions de paiement restent valables après la cessation jusqu'au règlement complet du solde et, en particulier, les intérêts éventuels sont dus.

14. Dispositions finales

Viseca Card Services SA est en droit de céder à des tiers, à tout moment, tous ses droits et prétentions issus des relations contractuelles qui vous lient à elle. De même, Viseca Card Services SA peut transmettre à des tiers tout ou partie des relations contractuelles et de ses obligations. Le présent contrat est régi par le droit suisse. Le for exclusif pour les titulaires de carte domiciliés à l'étranger est Zurich, sous réserve de fors impératifs. Ce rapport contractuel se compose des CGC, du formulaire de demande de carte et de la vue d'ensemble des taxes et des conditions.

Vue d'ensemble des taxes et des conditions de la carte myOne*

émise sous le nom des partenaires Manor, JUMBO et autres partenaires.

Liste des autres partenaires myOne et points d'acceptations sur www.myone.ch.

Cotisation annuelle carte principale	CHF 0.-
Cotisation annuelle carte(s) supplémentaire(s)	CHF 0.-
Intérêt annuel lors de règlements partiels (option revolving) et lors de retard	12% p.a.
Début du calcul des intérêts	à partir de la date de la facture
Frais de rappel	CHF 25.- chacun
Retrait d'espèces à un Bancomat	3.5% du montant retiré (min. CHF 5.- par retrait)
Règlement en espèces au guichet de la Poste	CHF 2.10
Carte de remplacement (perte, vol, carte défectueuse)	CHF 10.-
Nouveau code NIP, nouvelle ID-Internet	CHF 5.-
Recherche d'adresse et de paiement, recouvrement impayé par LSV/DD	CHF 20.-
Copie supplémentaire de la facture mensuelle (antérieure à 12 mois)	CHF 22.-

Les frais de recouvrement sont accessible sur **www.myone.ch/conditions-generales**.

* Sous réserve de modifications. Voir également à ce sujet le chiffre 11 des CGC carte myOne.
L'octroi d'un crédit est interdit lorsque qu'il entraîne le surendettement de la consommatrice ou du consommateur.

Etat: 1^{er} octobre 2018